

VILLE DE PONT-DE-CLAIX

ARRETE DU MAIRE n° 106 / 2020

Service : Questure
Tel. : 04 76 29 80 06
Ref. : BM/MP

**OBJET : DELEGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR SAM TOSCANO
PREMIER MAIRE -ADJOINT POUR LES FINANCES**

Le Maire de la Ville de PONT DE CLAIX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-18, L 2122-20,

VU la délibération n° 3 du Conseil Municipal du 28 mai 2020 fixant à 8 le nombre des adjoints,

VU le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 mai 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du maire et des adjoints,

CONSIDERANT que pour assurer le bon fonctionnement des services municipaux et permettre la continuité du service public, il apparaît nécessaire de donner des délégations à des adjoints et à certains conseillers municipaux,

ARRETE

ARTICLE 1 : Sous ma surveillance et ma responsabilité, en l'absence de Monsieur Maxime NINFOSI, Maire Adjoint aux Finances et pendant la durée de mon mandat, **une délégation de signature** est donnée à Monsieur Sam TOSCANO, 1er Maire-Adjoint pour :

- Tout engagement comptable des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement (budget Ville et budgets annexes) dès lors que les crédits sont inscrits au budget et dans le respect des règles régissant la commande publique
- Certifier la conformité et l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement
- Ordonnancement de toutes les dépenses et recettes communales régulièrement engagées et liquidées sans limitation de montant.

ARTICLE 2 : Monsieur Sam TOSCANO sera tenu de rendre compte régulièrement au Maire des opérations et actes faits dans le cadre de sa délégation.

ARTICLE 3 : Le spécimen de signature de Monsieur TOSCANO ayant reçu délégation est déposé ci-après :



ARTICLE 4 : Cette délégation subsiste tant qu'elle n'est pas rapportée, pour toute la durée du mandat municipal.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Pont de Claix dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Grenoble (2, place de Verdun – 38000 GRENOBLE) dans le délai de deux mois à compter de la publication de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration, si un recours administratif a été préalablement déposé.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté prend effet à compter de son dépôt au Contrôle de légalité, et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

ARTICLE 7 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à :

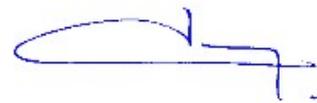
- Monsieur le Préfet de l'Isère
- Madame la Trésorière Principale de Vif
- Monsieur Sam TOSCANO
- publié au recueil des actes administratifs de la commune

Acte rendu exécutoire par :

- dépôt en Préfecture le 10 septembre 2020
- publication le 10 septembre 2020

A PONT DE CLAIX, le 31 août 2020

Le Maire,
Christophe FERRARI.





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : COMMUNE DU PONT DE CLAIX

Utilisateur : TSIGRIS Gaelle

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Actes individuels
Numéro de l'acte:	AR_2020_106
Date de la décision:	2020-08-31 00:00:00+02
Objet:	Délégation de signature à Monsieur Sam TOSCANO Premier Maire Adjoint pour les finances
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	5.5 - Delegation de signature
Identifiant unique:	038-213803174-20200831-AR_2020_106-AI
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
038-213803174-20200831-AR_2020_106-AI-1-1_0.xml	text/xml	910
<i>nom de original:</i>		
AR_2020_106questure_toscanofinances.pdf	application/pdf	92889
<i>nom de métier:</i>		
99_AI-038-213803174-20200831-AR_2020_106-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	92889

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 septembre 2020 à 11h15min38s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 septembre 2020 à 11h15min38s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 septembre 2020 à 11h15min39s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 septembre 2020 à 11h25min53s	Reçu par le MI le 2020-09-10